

Compte rendu du Conseil Départemental de l'Education Nationale du mardi 29 mai 2018

Présents :

Représentants des maires : J.C. Carpentier (St Sébastien), P. Morlon (Lépaud), J.M. Le Guiader (St Amand),
Conseil Départemental : G. Avizou, C. Graveron
Conseil Régional : G. Barrat
FCPE : B. David, D. Crespin, S. Savoy, S. Sergent, N. Mahut
Administration : IEN Guéret 2, IEN Guéret 1, SG, IA, Préfet, Sous-préfète, N. Lafaye, J.P. Cluniat
DDEN : M. Thomazon,
Personnalité nommée par le préfet : M. Bach
FSU : M. Chéramy, O. Landan, S. Picout, F. Couegnas, S. Durand, L. Marquès, J. Colombeau, F. Tissandier
UNSA : L. Lafaye.

La FSU lit la déclaration liminaire suivante.

« Le Ministre de l' [@EducationFrance](#) vient [#EnCreuse](#) ! J'accompagnerai [@jmblanquer](#) demain pour inaugurer la nouvelle école de Saint-Sulpice-le-Dunois! L'[#éducation](#) est au coeur du plan particulier pour la Creuse pour le développement de nos [#territoires ruraux](#)! [#ruralité](#) pic.twitter.com/kTt6b3b8Fk »

C'est par ces mots que le député de la Creuse a salué la venue du Ministre de l'Éducation Nationale sur twitter. Il devait bien être le seul à fonder autant d'espoirs dans la venue de Jean-Michel Blanquer ! L'absence totale de volet Education dans le plan cité aurait dû nous alerter : il s'agissait d'une « fake news »...

Le Ministre a rapidement douché les espoirs du fougueux communicant. Sur la base du rapport de l'Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche et sous couvert d'un discours digne des plus grands hypnotiseurs (« les personnels ne doivent avoir peur de rien »), il a annoncé, ni plus ni moins, la fin de l'académie de Limoges mais aussi celle de Poitiers.

Pour aligner l'administration de l'Éducation nationale sur la réforme territoriale de 2015 assumée par la précédente majorité et qui a créé 13 grandes régions (chez nous la Nouvelle Aquitaine), notre département rural verrait ainsi s'éloigner un peu plus les centres de décisions vers Bordeaux. Nos rectorats actuels seraient dans un premier temps voués à devenir des plateformes de gestion conservant quelques services de proximité sans que ces missions soient clairement pérennisées.

Ce même rapport préconise des mesures qui pourraient, s'ils étaient mis en place, bouleverser les rapports que peuvent avoir les personnels de l'Éducation nationale avec leur administration centrale mais aussi les services publics rendus aux usagers :

*- **au niveau départemental**, le principe d'organisation « un IA – un département » pourrait évoluer. Un département rural comme la Creuse, contrairement aux annonces de notre député, pourrait très rapidement partager une DSDEN commune avec un autre département rural comme la Corrèze. La DSDEN de la Creuse a déjà subi de nombreuses réorganisations sous Sarkozy comme sous Hollande (départ des retraites, des bourses, ...) et vient de voir partir l'intégralité du service de la paye vers une plateforme commune localisée au rectorat de Limoges. La DSDEN 23 pourrait très rapidement connaître une nouvelle saignée qui pourrait lui être fatale avec les réorganisations prévues.*

*- **le transfert des Budget Opérationnels de Programme Académique à Bordeaux** aurait forcément des conséquences en matière de la gestion des carrières des personnels et en particulier de leurs affectations et des moyens alloués aux départements.*

- le redécoupage des circonscriptions du 1^{er} degré, la révision du statut des directeurs d'école auraient forcément des conséquences en matière de gestion des ressources humaines.

Ce rapport préconise également que les recteurs doivent se saisir des opportunités pour expérimenter de nouvelles formes d'organisation territoriale infra-académique. Le vieux serpent de mer du fonctionnement en bassin ou réseau d'Education est clairement revendiqué dans ce document.

Cela explique sûrement le travail mené actuellement par M. l'Inspecteur d'Académie que les collègues dans les écoles nous font part. Il est ainsi regrettable qu'en dehors de tout dialogue social, en dehors de tout CDEN qui pourrait concilier la parole de l'administration avec celle des personnels et des usagers, l'administration se prépare à une nouvelle dégradation du Service Public d'Education Nationale dans le département.

A Flayat, à Boussac-Bourg, Saint Silvain Bas Le Roc, Boussac (des ex-bassins Mauger), à Crocq, à Chéniers, à Saint Martin Sainte Catherine, St Pierre Chérignat et Chatelus-Le-Marcheix, il faudrait concentrer encore l'offre scolaire... Pour proposer du mieux d'Ecole ? Non, pour supprimer des postes... Dans la projection, les écoles fermées pour concentrer l'offre dans les bourgs ne conduisent pas au transfert des postes d'enseignants. La concentration de l'offre scolaire conduit à la concentration des élèves dans un plus petit nombre de classes avec des effectifs par classe plus chargés.

Dans des secteurs qui ont connu les premiers bassins d'école préconisés par le rapport Mauger, ce serait forcément de très mauvaises idées. Il est fort probable que les élus se souviennent que ces restructurations ont permis des retraits d'emplois successifs qui ont conduit ces secteurs à devenir des déserts en terme de Service Public d'Education. Alors que dans les années 90, ces écoles bénéficiaient de moyens supplémentaires (enseignants itinérants, postes de RASED) lorsqu'ils acceptaient de telles restructurations, il semblerait que la dot de l'administration soit vide. Comment convaincre des usagers et des élus de fermer des écoles quand les conséquences seront une nouvelle dégradation des conditions de travail des enseignants et des usagers ?

Pour la FSU, le plan de revitalisation doit porter une autre ambition pour la jeunesse de notre département que de lui expliquer, de toujours plus loin, comment elle doit apprendre à faire mieux avec moins. Pour la FSU, comme l'a indiqué dans son livre blanc, le point d'entrée doit impérativement être l'égal accès de tous au Service Public d'Education, en tout point du territoire, afin de casser les déterminismes sociaux, territoriaux et de genre qui gangrènent notre système scolaire. L'Etat doit accepter de mettre en œuvre une réelle péréquation entre les territoire : oui, les Services Publics sont plus couteux en milieu rural mais c'est le prix pour faire société.

Pour offrir un avenir enthousiasmant et des perspectives à la jeunesse du département, il est nécessaire de mettre en synergie les différentes collectivités locales et les services de l'Etat pour faire que cette ambition –casser les déterminismes- deviennent l'engagement collectif de tout un département pour sa jeunesse !

Approbation du procès verbal du 29 janvier 2018

La FCPE précise une question diverse mal retranscrite. La FSU demande ce qu'il en est de la réévaluation de l'Indemnité Représentative de Logement qui avait été votée à l'unanimité pour prendre effet sur les deux dernières années. Le Préfet indique qu'il donnera une réponse.

Approbation du PV à l'unanimité

Nominations DDEN

Deux nouveaux DDEN intègrent l'équipe départementale : il s'agit de DUPOIRIER Michèle et de PASQUIGNON Jean-Luc

La FSU salue le travail réalisé par les DDEN dans les écoles, travail bénévole qui est d'une grande richesse.

Calendrier scolaire 2018-2019

Rentrée scolaire enseignants : v 31 août 2018

Rentrée scolaire élèves : lundi 3 septembre

Automne : V. 19 octobre au L.5 novembre

Fin d'année : V. 21 décembre - L. 7 janvier

Hiver : V. 15 février – L. 4 mars

Printemps : V. 12 avril – L. 29 avril

Ascension : vendredi 31 mai 2019 vaqué

Début des vacances d'été : V. 5 juillet 2019

Organisation du temps scolaire à la rentrée 2018

R2017 : 51 communes ont opéré un retour à la semaine de 4 jours.

Méthode : Un courrier a été envoyé aux collectivités territoriales au mois de février pour rappel du cadre réglementaire.

Pour rentrée 2018 :

La plupart des communes et des conseils d'écoles étaient en accord pour repasser à 4 jours, sauf :

- 4,5 jours : Saint Sulpice le Guérétois
- Quelques cas en discussion : Noth et Saint Priest la Feuille (élus souhaitent 4,5 jours et conseils d'école souhaitent 4j). Les communes souhaitaient savoir si le fond d'amorçage serait pérennisé ou non afin de prendre une décision définitive. A ce jour l'IA ne peut pas répondre car le gouvernement n'a rien décidé quant au fond d'amorçage. L'IA a prévenu ces communes qu'il opérerait pour un retour à 4j.

Les représentants de la FSU demandent comment s'effectuera le remplacement le mercredi matin pour l'école de St Sulpice le Guérétois.

L'IA répond que les remplacements seront effectués par des brigades. Les représentants de la FSU expliquent qu'aucun personnel remplaçant n'est rattaché à une école à 4,5j, aucun n'est donc mobilisable le mercredi matin. L'IA explique que des solutions seront trouvées, en accord avec les personnels.

Les représentants de la FSU rappellent les paroles du Secrétaire Général de la DSDEN l'année passée qui expliquait que les 4,5j étaient la règle, aujourd'hui 2 écoles (sur une même commune) respectent la règle, toutes les autres sont soumises à un régime dérogatoire... Les représentants de la FSU rappellent les tensions qu'a généré le passage à 4 jours, regrettent la dépense d'énergie et le temps dépensé pour bouleverser les organisations -des personnels, des collectivités et des familles- il y a 4 ans pour respecter la nouvelle « norme ». Pour rappel, cette réforme a également coûté très cher (800 000 euros /an pour les seuls transports scolaires...) alors qu'aujourd'hui les baisses de dotations aux collectivités conduisent parfois les écoles à ne pas être équipées en matériel nécessaire pour la mise en œuvre des programmes (cf équipement informatique). C'est un véritable gâchis !

Les représentants de la FSU regrettent que l'IA oppose élus et parents/ enseignants. Il rappelle que les élus sont présents au conseil d'école, il convient donc de parler des décisions des conseils municipaux ou communautaires et des conseils d'école, où les élus sont également représentés. Il explique également que pour la commune de Saint Sulpice le Guérétois le conseil de l'école maternelle a été plus que partagé. Les représentants de la FSU indiquent que l'effet sur la fatigue des plus jeunes enfants est contesté et que les activités proposées ne sont pas d'aussi bonne qualité que pour les élèves de l'élémentaire.

La Souterraine : Tristan Lhermite : modifications pour les horaires du matin 9h-12h au lieu de 9h10-12h10 annoncé dans les documents de travail

Les représentants de la FSU indiquent que le livret comporte également des erreurs pour les écoles de Noth (27h indiquées) et Saint Priest la Feuille (21 h indiquées)

Vote : unanime POUR

Les représentants de la FSU indiquent que la question du remplacement à St Sulpice le Guérétois doit trouver des réponses et demandent une observation particulière pour l'école maternelle où de sérieux doutes ont été émis pour la réussite des élèves.

Questions diverses déposées par la FSU23 :

Ajustements de rentrée

L'IA explique qu'il souhaite effectuer des ajustements pour répondre aux variations d'effectifs en juin et non en septembre (ou à la marge). Il indique qu'il souhaite effectuer des retraits et des ajouts de classe. L'IA indique avoir défini pour le mouvement des enseignants des règles prévoyant ces cas de figure (enseignant peut revenir sur un poste fermé).

Il indique que le CTSD aura lieu le 20 juin (matin). Il indique également que les opérations d'admission des élèves doivent avoir été effectuées à cette date.

Les représentants de la FSU abordent l'interview de Mme la Rectrice qui a parlé d'une nouvelle convention pour la Creuse. Ils indiquent également que l'IA s'était engagé à formaliser des projets spécifiques pour le département afin de solliciter la réserve ministérielle de 100 postes réservés à la ruralité, ils souhaitent savoir où en est cette démarche. Par ailleurs les représentants de la FSU informent le CDEN que le barème départemental des enseignants ne prévoit pas de fermeture en juin, le SNUipp-FSU23 s'y serait opposé. Les enseignants, les usagers et les élus doivent pouvoir se projeter dans la structure scolaire à minima pour 1 an.

Vœu déposé par la FSU :

Le CDEN de la Creuse réuni le mardi 29 mai s'oppose catégoriquement à des ajustements A LA BAISSSE des moyens alloués aux communes et écoles (fermetures de classes) en dehors de la carte scolaire. Les collectivités, les usagers et les personnels doivent pouvoir avoir une lecture à minima annuelle des conditions de scolarisation des élèves, de travail des enseignants et d'organisation de l'offre scolaire.

Vote : Contre : 1 (UNSA) ; Abstention : 1 (JM Le Guiader), Pour : 19 (tous les autres)

L'IA indique que la vision à 1,5 an est impossible dans les départements, il précise son action pour la rentrée 2019 où il prévoit des fermetures d'écoles.

O Landan revient sur les propos de l'IA qui indiquait qu'une fermeture de classe dans une école à plusieurs classes n'a pas d'impact sur la structure, cela a pourtant des effets pour les enseignants, les parents d'élèves, les élus, les employés communaux...

Les représentants de la FSU indiquent que les pratiques du département urbain d'où vient l'IA ne peuvent être calquées sur son département rural d'arrivée. Il rappelle la charte pour les Services Publics en milieu rural prévoit que les structures soient prévenues 2 ans à l'avance d'une fermeture de classe. Par ailleurs la circulaire montagne précise qu'« *Afin d'éviter les effets de seuil et de limiter les incertitudes liées aux fluctuations démographiques, il vous est demandé d'apprécier l'évolution des effectifs sur le moyen terme (études prospectives à 2 ou 3 ans) afin de parvenir à une meilleure stabilisation des structures scolaires.* »

C Graveron demande de quelle variation d'effectifs parle l'IA ? A combien d'élèves près peut-il y avoir des ajustements ?

L'IA indique qu'il y a des variations,

Sylvie Sergent demande s'il n'y aura des fermetures de classe ? L'IA répond « *normalement quasiment pas* ».

JC Charpentier indique en préambule que l'éducation est le fondement de la République. Il rappelle que les élus ont beaucoup souffert de la mise en place des 4,5j. Il indique également que certains territoires sont en souffrance, il évoque les GM&S. Il explique à l'IA DASEN que les élus ont besoin d'être rassurés car ils investissent beaucoup dans l'école.

JM Le Guyader indique que les élus ont besoin d'une visibilité pour leurs écoles.

Les représentants de la FSU expliquent que des fermetures de classe en RPI auront des impacts sur les transports scolaires, contrairement à ce qu'a annoncé l'IA. Ils rajoutent que les variations dans les petites écoles sont de 5 élèves maximum, il n'est respectueux ni des élus ni des usagers ni des enseignants d'envisager des fermetures pour de si petites variations. Les représentants de la FSU indiquent que la stabilité de l'équipe pédagogique est nécessaire pour un bon fonctionnement des écoles et qu'elle est déterminante pour la réussite des élèves puisqu'elle est souvent une condition de la confiance des parents en l'école. De telles mesures seraient des choix comptables de gestionnaires déconnectés des intérêts pédagogiques des élèves et des enjeux de réussite de tous les élèves.

Ils redemandent à M le Préfet de mettre au vote le vœu de la FSU et propose un nouveau vœu pour que l'IA obtienne des postes de la réserve ministérielle.

L'UNSA précise que des ouvertures de classes dans les RPI au dernier moment perturbe aussi le fonctionnement des RPI et donc l'organisation des usagers.

Les représentants de la FSU précise que les familles et les élus préfèrent certainement devoir s'organiser dans l'urgence lorsque c'est pour « plus d'école » que pour « moins d'école » ; ce que semble valider la FCPE.

Vœu 2 déposé par la FSU :

Le CDEN de la Creuse considère que les moyens nécessaires aux ajustements à la hausse devront être faits par la sollicitation des moyens issus de la réserve de 100 postes consacrés à la grande ruralité pour ne pas amputer les moyens du département.

Vœu 2 déposé par la FSU : pour unanime (20 votants, Guy Avizou ayant quitté la séance)

J.M. Le Guyader indique qu'il a entendu parler d'une possibilité de nouvelle convention, est-ce un nouveau protocole ?

L'IA indique qu'une proposition sera soumise à l'AMAC.

La FCPE fait lecture d'une déclaration suite à une rencontre avec le sénateur Durand.

Evolution des IME : L'IA indique que la situation de l'IME du Monteil au Vicomte dépend de l'ARS.

Evolution des ULIS : le secteur de la Souterraine est effectivement en tension, la situation sera examinée lors des ajustements.

Les représentants de la FSU expliquent que la demande lors du CTSD était d'avoir une lecture claire des évolutions prévues, des annonces sont faites dans la presse mais rien n'est officialisé or les IME ont aussi des moyens alloués par l'EN. Ils indiquent que certaines structures, notamment dans le sud creuse sont menacées tous les ans malgré le constat des besoins des territoires (exemple de la segpa d'Aubusson). Ils indiquent que l'étude aujourd'hui ne répond pas à des besoins de proximité, particulièrement pour les élèves en situation de handicap, mais bien à un nombre d'élèves important ou non pour avoir des « structures pleines ». Il n'y a pour les usagers comme pour les personnels aucune transparence ni lisibilité de la politique ASH dans le département : un CTSD spécifique avait été annoncé en carte scolaire, il n'a pas eu lieu.

La FCPE indique que la SEGPA de M. Nadaud a d'ores et déjà une liste d'attente, l'en ne répond déjà pas à tous les besoins.

L'IA et l'ien de G2 indique que c'est parce que les listes ne sont pas encore faites... Ils indiquent que l'IME du Monteil au Vicomte est amené à fermer ses portes à la rentrée 2019. Deux postes ont été redéployés sur les IME de La Roseraie et Felletin. En terme de services et de moyens c'est la même chose. A l'heure actuelle rien n'est stabilisé.

Les représentants de la FSU indiquent que des solutions doivent être apportées aux élèves en situation de handicap, ce n'est pas en niant les problèmes qu'on les traite. Des élèves ont eu des orientations en IME qui ne sont pas respectées par le manque de services de proximité,

Situation du collège de Crocq :

L'IA souhaite aborder la situation du collège de Crocq.

JM Le Guyader indique les effectifs du collège de Crocq : 35 élèves en 5^e, 33 en 4^e, des ajustements à la hausse sont-ils prévus ? M. le DASEN confirme ces chiffres. L'IA indique que les demandes de dérogations auront des réponses positives si les structures ne sont pas trop chargées.

Les représentants de la FSU expliquent que le constat est frappant : la rigidité pour les ajustements à la hausse est bien en contraste avec les ajustements à la baisse prévus par l'IA. Ils demandent que les dérogations soient accordées.

Combien de demandes de dérogations sont à ce jour arrivées à la DSDEN 23 ?

Le DASEN signale qu'il a reçu 2 demandes de dérogations pour le collège de Crocq (en 6^{ème}) et 1 demande pour l'école de Crocq. Il précise aussi qu'il n'y aura pas d'ouverture de classe du seul fait de demandes de dérogations mais seulement si les effectifs du secteur de recrutement le nécessite.

Les représentants de la FSU interviennent pour signaler que cela est inacceptable d'entendre que l'on refuserait l'accueil à des élèves dans le collège public le plus proche simplement parce qu'ils n'habitent pas du « bon côté » de la limite départementale. Ils demandent à M. le DASEN s'il faut demander aux familles de déménager de 8 kms pour se voir accepter l'inscription au collège ou à l'école les plus proches de chez eux.

Les représentants de la FSU demandent aussi à M. le DASEN combien de dérogations d'élèves de 3^{ème} du collège de Boussac ont été acceptées par ses services pour intégrer des lycées de l'Allier ; chose qui se fait tous les ans, sans que le DASEN de l'Allier ne s'inquiète d'éventuelles classes que cela pourrait nécessiter en plus dans les lycées de Montluçon. Pourquoi cela n'est-il pas possible dans l'autre sens, dès qu'il s'agit de faire rentrer des élèves sur le territoire de la Creuse ?

Combien ont été acceptées ? Dans quelle mesure d'autres dérogations qui pourraient arriver seront-elles acceptées ?

Pour le moment M. le DASEN dit étudier les demandes, la période de demande de dérogations n'étant close que le 08 juin.

Les représentants de la FSU tiennent à préciser que le DASEN du Puy-de-Dôme et les services du département limitrophe ne voient pas de problème à ces dérogations et le DASEN 63 a donc accepté les sorties pour la Creuse. La responsabilité de renforcer le collège de Crocq relève donc bien seulement de la compétence du DASEN 23 et laisser les usagers ainsi dans l'attente n'est pas positif pour le sud Creuse.

Le DASEN précise que cela coûte cher d'ouvrir des classes en plus. Ce à quoi les représentants de la FSU répondent que, dire aux familles souhaitant inscrire leurs enfants au collège que cela se ferait dans des classes de 33 ou 35

élèves n'est pas un avantage alors que si le collège proposait 2 classes à 17-18, cela serait plus rassurant, attractif et s'inscrirait dans le plan de revitalisation de la Creuse tout en asseyant l'équipe éducative, renforçant ainsi la structure pédagogique de l'établissement.

M. le préfet intervient pour dire que sur ce sujet qui avait retenu toute son attention lors du précédent CDEN, il avait contacté son homologue du Puy-de-Dôme sur cette question ; ce qui a peut-être pu contribuer à la validation des demandes des dérogations de sortie. Il précise aussi avoir interpellé Mme. La Rectrice et les services à Paris pour leur demander de faire preuve de bienveillance sur cette situation.

Le DASEN tient à dire **qu'il n'y aura pas de classe à 32 élèves l'année prochaine au collège de Crocq** mais qu'il ne peut en dire davantage pour le moment et qu'il attend le 08 juin pour répondre aux familles.

Les représentants des personnels demandent s'il faudra revenir sur cette question tous les ans à chaque préparation de rentrée. M. le DASEN précise qu'il a eu connaissance de situations où des secteurs de recrutement de collèges dépassent les limites de leurs départements. Qu'il est possible de l'inscrire de façon pérenne suite à une décision conjointe des compétences (DSDEN et préfecture) des deux départements concernés. *Le représentant de l'UNSA relève que cela pourrait poser des problèmes pour l'organisation des vacances dans les familles entre notre académie et celle de Clermont-Ferrand. Il faut rappeler que les deux académies ont les mêmes vacances depuis la reconstitution des zones de congés...*

Le département s'engagerait-il à donner un accès au collège de Crocq via une ligne de transport scolaire ?

La compétence du transport étant dévolue au Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine avec une gestion des circuits de ramassage faite par le Conseil Départemental, la représentante de la région répond que pour le moment le budget sur le transport est en cours de discussion mais qu'il n'est pas impossible si la nécessité d'un point de ramassage se fait dans la région voisine d'ajouter ce point de ramassage à une ligne.

Les représentants de la FSU notent donc que c'est à l'État via l'Éducation Nationale qu'il revient de faire le premier pas dans cette situation et rappelle qu'un précédent, dans l'autre sens existe déjà avec une ligne inter-départementale pour emmener les élèves de La Courtine à Ussel, cela même quand la compétence relevait encore du département.

Les représentants de la FSU souhaitent connaître les **démarches engagées pour la mise en œuvre du vœu déposé par la FSU et voté à l'unanimité sur la reconnaissance et la valorisation du métier d'AESH** afin que ces personnels puissent accompagner les enfants en situation de handicap sur les temps extra-scolaires (cantine, garderie...).

L'IA indique que ce dossier est complexe et qu'il n'a pas eu le temps de se pencher dessus. Il a consacré beaucoup d'énergie à la préparation des futures cartes scolaires et à l'engagement de discussions sur les regroupements scolaires. Les représentants de la FSU s'en étonnent, ils ne se souvenaient pas que les annonces avaient placé la priorité nationale sur les regroupements scolaires en milieu rural mais plutôt sur le handicap.

Ils souhaitent également connaître les **avancées du travail avec le Syndicat Départemental d'Informatisation des Communes pour outiller les écoles en équipement numérique**. L'IA indique que le Conseiller Pédagogique Départemental en charge du numérique a établi un état des lieux du matériel et des besoins des écoles. Il travaille à la construction d'un Espace Numérique de Travail commun aux collèges et aux écoles. La FSU rappelle que la demande du CDEN n'était pas un « ENT » mais bien un travail sur l'équipement minimal de toutes les écoles afin que les programmes scolaires puissent être appliqués sur tout le territoire. Elle indique que par ailleurs pour accéder à un ENT le préalable est d'avoir un ordinateur...

Lors d'un précédent CDEN, Monsieur le Préfet s'était engagé à organiser une table ronde afin de définir une **politique viable d'accès au savoir nager de tous les élèves**, de l'école au lycée. L'objectif était de définir une politique d'accès aux équipements (piscines, centres aquatiques...) coordonnée et harmonisée à l'échelle du département en associant à la table ronde **les propriétaires des équipements** (souvent les comcoms), **les collectivités en responsabilité du financement des activités** (AMAC pour l'école, Conseil Départemental pour les collèges et Conseil Régional pour les lycées), **l'Éducation Nationale** et **les représentants du personnels**. Or, cette table ronde n'a pas été réunie.

Le Préfet a reconnu en toute franchise avoir oublié de mettre en œuvre son engagement et s'est engagé à ce que celui-ci soit honoré d'ici la fin de l'année.

Les représentants de la FSU23 : Marlène CHERAMY, Julien COLOMBEAU, Fabrice COUEGNAS, Stéphanie DURAND, Olivier LANDAN, Luc MARQUES, Stéphane PICOUT, Fanny TISSANDIER